

Tarifs applicables au 02/10/2018

TRANSACTION – VENTE

Rémunération forfaitaire de 5125 Euros TTC sur la part inférieure ou égale à 50 000 Euros du prix de vente.

Au-delà, les honoraires sont fixés en fonction de la formule suivante :

Prix net vendeur en Euros x 0.05 + 3000 Euros entre 50 000 Euros et 150 000 Euros

Prix net vendeur en Euros x 0.045 + 3000 Euros au-delà de 150 000 Euros

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

● Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Honoraires à la charge du bailleur : 8 Euros TTC /M2

Honoraires à la charge du locataire : 8 Euros TTC /M2

● Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :

Part bailleur : 3 Euros TTC / M2

Part locataire : 3 Euros TTC / M2

